



N°142

CIRCULAIRE CAOUTCHOUC *Le 04 avril 2017*

SALAIRES MINIMA

Suite et faim...pour les salariés de la branche !!!

Jeudi dernier s'est tenue l'ultime réunion en vue d'un accord sur la revalorisation des salaires minima de la branche pour 2017.

Lors de la réunion précédente, la chambre patronale nous avait laissé sur notre faim avec une minable proposition à +0.4% du 130 à 1481€ et de la valeur du point à 6.20€ et nous avait annoncé qu'elle reviendrait, ce jeudi 23 mars avec une proposition à la hauteur de celles des Organisations Syndicales.

Le porte-parole de la chambre patronale, qui n'a jamais dû apprendre à négocier, « nous l'a fait à l'envers » puisque lors de la 1^{ère} réunion aucun chiffre de la branche n'avaient été exposé, sauf bien sur l'inflation de 2016 et celui de janvier 2017 à -0.2% et que lors de la dernière il a commencé son intervention en annonçant que les résultats des entreprises du caoutchouc étaient à la hausse !!! Chercher l'erreur !

Sur ces bonnes paroles, nous pensions, à tort, que sa nouvelle proposition irait dans le bon sens mais il n'en fut rien.

En effet, malgré l'annonce de ces bons résultats, il (le porte-parole) s'est contenté de proposer une hausse de 0.8% du 130 à 1493€ et de la valeur de point à 6.25€.

Une proposition, certes plus importante que celle du 23 février, mais en deçà de nos revendications et surtout pas à la hauteur de l'augmentation du SMIC de 0.93% au 1^{er} janvier 2017.

Augmenter la valeur du coefficient 130 et la valeur du point sans déplacer le point de raccordement (notre proposition) revient à, une nouvelle fois, un écrasement de la grille puisque, entre leur 1^{ère} et seconde proposition il n'y a que 0.20€ de plus entre chaque coefficient (écart de 7.90 passant avec leur généreuse proposition à 8.10€), donc aucun intérêt pour les salariés à prendre des responsabilités pour si peu de considération salariale (voire grilles ci-après).



Voici comment, malgré de bons résultats, le patronat remercie ses salariés, acteurs principaux des richesses engendrées mais jamais redistribuées à ceux-ci.

En conclusion, FORCE OUVRIERE ne sera pas signataire de cet accord.

**Proposition SNCP du
23/02/17**

Valeur du point : 6,22€

Coefficient	Valeurs
130	1 487,00 €
140	1 494,90 €
150	1 502,80 €
160	1 510,70 €
170	1 518,60 €
180	1 526,50 €
190	1 534,40 €
215	1 554,15 €
225	1 562,05 €
240	1 573,90 €
255	1 586,10 €
270	1 679,40 €
285	1 772,70 €
305	1 897,10 €
335	2 083,70 €
370	2 301,40 €
420	2 612,40 €
480	2 985,60 €
560	3 483,20 €
660	4 105,20 €
770	4 789,40 €
880	5 473,60 €

**Proposition SNCP du
23/03/17**

Valeur du point : 6,25€

Coefficient	Valeurs
130	1 493,00 €
140	1 501,10 €
150	1 509,20 €
160	1 517,30 €
170	1 525,40 €
180	1 533,50 €
190	1 541,60 €
215	1 561,85 €
225	1 569,95 €
240	1 582,10 €
255	1 593,75 €
270	1 687,50 €
285	1 781,25 €
305	1 906,25 €
335	2 093,75 €
370	2 312,50 €
420	2 625,00 €
480	3 000,00 €
560	3 500,00 €
660	4 125,00 €
770	4 812,50 €
880	5 500,00 €

Dernière minute

La chambre patronale a décidé d'améliorer ce qui était sa dernière proposition (dans un premier temps par mail, ce que nous avons refusé) et nous a proposé de débattre sur le sujet lors de la réunion du 26 avril prochain. Donc à suivre !!!

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>